

CARNET D'HISTOIRE

N° 6 novembre 2024



Sommaire :

- *Page 2 :*
Editorial
Conseils de lecture
- *Page 3 : Les fours à chaux de Noailles*
- *Page 15 : Eclats de mémoire d'un petit corrèzien*



EDITORIAL

La Société des chaux de Noailles, dont les fours étaient installés près de la gare, a été un acteur essentiel de la vie de la commune de 1908 à 1965. Jean Claude Sauvage, en étudiant les documents d'archives confiés à la mairie en 2000 par Monsieur Jacques Goutines, fils du dernier gérant, mais aussi différentes sources, dont les recherches effectuées par la coopérative scolaire en 1972, nous retrace l'histoire de cette industrie qui a rythmé la vie de la commune pendant plus d'un demi-siècle. L'article qu'il nous a autorisé à porter à votre connaissance a été publié dans le bulletin de la Société Scientifique historique et archéologique de la Corrèze en 2015 et nous sommes heureux d'en faire profiter aujourd'hui tous les passionnés d'histoire de Noailles.

Durant l'entre deux guerres, Georges Teindas a été élève à l'école primaire de Noailles, où ses parents étaient instituteurs. Dans "Eclats de mémoire d'un petit corrézien. 1923 à 1938", en quelques "anecdotes de la vie ordinaire d'un petit garçon de la campagne corrézienne profonde entre les deux grandes guerres du XXème siècle..." c'est la vie de notre village qu'il nous raconte. Le Docteur Michel Teindas, son fils, a bien voulu nous permettre de vous faire partager ces souvenirs.

Bonne lecture à toutes et à tous.

Conseils de lecture.

La revue « Mille et une sources », trimestriel de l'association « Généalogie en Corrèze », présente dans son numéro 151 du mois d'avril un article intéressant sur : « François Boudy de Lavergne (1692-1771) et François Faucond (1727 -1804) au service de la famille de Noailles ».

Ces deux avocats (le second est le neveu du premier) originaires de Perpezac-le-blanc, près d'Ayen dont les Noailles sont ducs depuis 1737, sont les représentants et les intendants de la famille de Noailles.

François Boudy de Lavergne réside d'ailleurs à Paris, dans l'hôtel particulier des Noailles, comme administrateur de leurs biens. Son neveu lui succédera après son décès.

« En récompense des nombreux services rendus par François Boudy de Lavergne puis par François Faucond, les membres de la famille de Noailles leur accordent de nombreuses libéralités. Elles se concrétisent par l'attribution de rentes viagères, voire la jouissance du château de Leuville ... » (Ce château se trouve dans l'Essonne).

A lire dans « Mille et une sources », trimestriel de l'association « Généalogie en Corrèze » dont le siège est à Brive.

LA SOCIETE DES CHAUX DE NOAILLES

Avertissement

La présente note est le résultat de l'étude du fonds Goutines, confié à la Mairie de Noailles en mai 2000 par Monsieur Jacques Goutines, avocat, ancien bâtonnier honoraire, fils du dernier gérant de la Société des chaux de Noailles, décédé en 1974. Ce fonds contient principalement des documents à caractère juridique relatifs à la vie sociale de la Société et à ses activités foncières, mais contient aussi quelques documents techniques. L'étude de ce fonds s'est trouvée heureusement complétée par la découverte d'un numéro de 1972 du journal scolaire de l'Ecole de Noailles, parution dirigée par Monsieur Bouygues, l'instituteur d'alors. Ce numéro relate la visite des élèves aux ruines des fours à chaux, et surtout l'entretien avec Monsieur Pichard, qui avait commencé de travailler aux fours en 1926, puis dirigé leur exploitation jusqu'à leur arrêt en 1956. Quelques (rares) autres sources ont été utilisées, dont les références figurent en bas de page. Il a ainsi été possible de retracer les principaux moments de la vie de cette entreprise, qui de 1908 à 1965, a été un acteur économique majeur de la Commune de Noailles.

LA CHAUX

Quelques éléments techniques introductifs sur l'industrie de la chaux permettront de mieux comprendre ce qu'a été l'activité industrielle de la Société des chaux de Noailles.

La chaux est utilisée par l'homme depuis la plus haute antiquité, dans toutes les civilisations de l'ancien et du nouveau monde. Son obtention est en effet simple, au moins dans son principe, puisqu'elle résulte de la cuisson d'un calcaire à une température de l'ordre de 800 à 1000 °C. Le calcaire contient principalement du carbonate de calcium, qui se décompose sous l'effet de la chaleur en gaz carbonique et en oxyde de calcium, qui n'est autre que ce que l'on appelle la chaux « vive ». L'hydratation la transforme en chaux « éteinte », ce qui en est l'utilisation typique en construction. Mais il en existe d'autres utilisations, comme par exemple dans l'industrie du cuir ou dans l'agriculture où l'on peut l'utiliser comme engrais pour amender les sols. La présence dans le calcaire d'autres éléments comme la silice ou des oxydes métalliques peut donner en outre des chaux de caractéristiques diverses.

La production de chaux est présente depuis des siècles dans toute la France et sans doute dans toute l'Europe, sous la forme d'unités de production (les « chauxfourniers ») de tailles très diverses, allant de l'artisanat à l'industrie. Les images ci-dessous donnent une bonne idée de ce qu'étaient les fours, qui constituent bien entendu le cœur de l'activité :

La production de chaux à Noailles est certainement une activité fort ancienne. En porte témoignage la présence d'anciens fours à chaux que l'on peut voir du côté du Coutinard, en descendant vers la vallée sèche. En voici un exemple, qui date probablement du XVIII^{ème} siècle :



(photographie J. C. Sauvage)

Il est vrai que le terrain s'y prête avec la roche du sud de la commune qui, en bordure du Causse Corrèzien, constitue une excellente matière première.

La Société des Chaux de Noailles a été fondée le 1er août 1908, selon un acte passé par Maître Bonimond, notaire à Noailles, sous forme d'une société anonyme au capital de 25.000 F entièrement souscrit sous la forme de 200 actions de 125 F. Les actionnaires fondateurs étaient les suivants :

- Verlhac Pierre, propriétaire sans profession 1000 F
- Claude Elie Jean Baptiste, ancien professeur 1000 F
- Laurier Jean Séverin, ancien avoué 750 F
- Brossard Louis Thomas, négociant 500 F
- Malaval Firmin, négociant 500 F
- Escande Marie Joseph, ingénieur des arts et manufactures 500 F
- Aujol Pierre, propriétaire sans profession 50 F
- Sautet Camille Ernest, ancien avoué 500 F
- Vialle Fernand, docteur en médecine 500 F
- Maurissane Léon, négociant 500 F

Les statuts, également du 1er août 1908, précisent que le premier conseil d'administration était composé de messieurs Verlhac, Laurier, Brossard, Escande, Claude, et Malaval. L'objet social de la Société est la fabrication de la chaux, sa dénomination est « Société des Chaux de Noailles près Brive », et son siège est fixé au domicile de Monsieur Verlhac au 5, rue Gambetta, à Brive. C'est Monsieur Verlhac qui représentait la Société dans ses acquisitions foncières, ce dont on peut déduire qu'il était le premier directeur général de celle-ci.

On notera parmi les fondateurs un jeune ingénieur : Joseph Escande, alors âgé de 26 ans. Il était sorti de l'Ecole Centrale en 1905, et avait épousé Marie Malaval en 1906. Il devait entrer quelques années plus tard dans l'entreprise de fonderie de son beau père, Malaval et Brossard, noms qui figurent aussi, comme on l'a vu, parmi ceux des fondateurs. Le conseil d'administration l'avait désigné comme ingénieur conseil.

Très vite, la Société s'implante sur le terrain et s'organise pour écouler sa production.

Son implantation se concrétise par de rapides acquisitions foncières, ce qui montre que la préparation de la fondation de la société avait été conduite soigneusement :

- un terrain de 32 m² à Couze dès le 5 août 1908,
- le même jour, un lot de « mesures » sur 900 m² à Couze, deux terrains pour 270 m² également à Couze, un terrain de plus de deux hectares « sur lequel se trouve une carrière de pierre à chaux » sis « aux dépendances de Lafontrouvée au lieudit Gaysal ».
- enfin un peu plus tard, le 3 mars 1919, un terrain de 20 m² (!)

Mais l'acquisition la plus importante est celle de la propriété Saule. Monsieur Jean Baptiste Saule était marchand de chaux à Brive et s'était trouvé dans l'incapacité de payer une dette de cinq mille francs, ce qui avait conduit à une décision de saisie de ses biens le 29 novembre 1906 : « une maison isolée, une petite grange, deux fours à chaux construits en pierres et en briques, exploités par le saisi (ce qui prouve la continuité de la production artisanale de chaux à Noailles jusqu'au début du XX^{ème} siècle), deux grandes charrettes,

une bascule avec ses poids, une brouette, et ... un âne ».

Il s'y ajoutaient onze parcelles de taillis, de terres , ou de carrières, pour une capacité totale de l'ordre de 2700 m², situées dans les lieudits de « Estrade », « La rouge », « La rivière », « Labarre », « combe de Léonard »... L'ensemble de ces biens avait été adjugés le 15 février 1907 à Melle Marguerite Pie, demeurant curieusement à la même adresse que Monsieur Jean Baptiste Saule, au N° 3 du Faubourg Cardinal à Brive. Deux ans plus tard, le 15 janvier 1909, le créancier n'ayant apparemment toujours pas été remboursé, nouvelle adjudication sur « folle enchère », au détriment de Melle Pie domiciliée cette fois à la Fontrouvée à Noailles, au bénéfice de Monsieur Pierre Verlhac, directeur de la Société des Chaux de Noailles.

La jeune société se trouvait ainsi propriétaire d'une assise foncière qu'elle allait pouvoir exploiter. Deux fours neufs furent construits, et un troisième devait l'être en 1919.

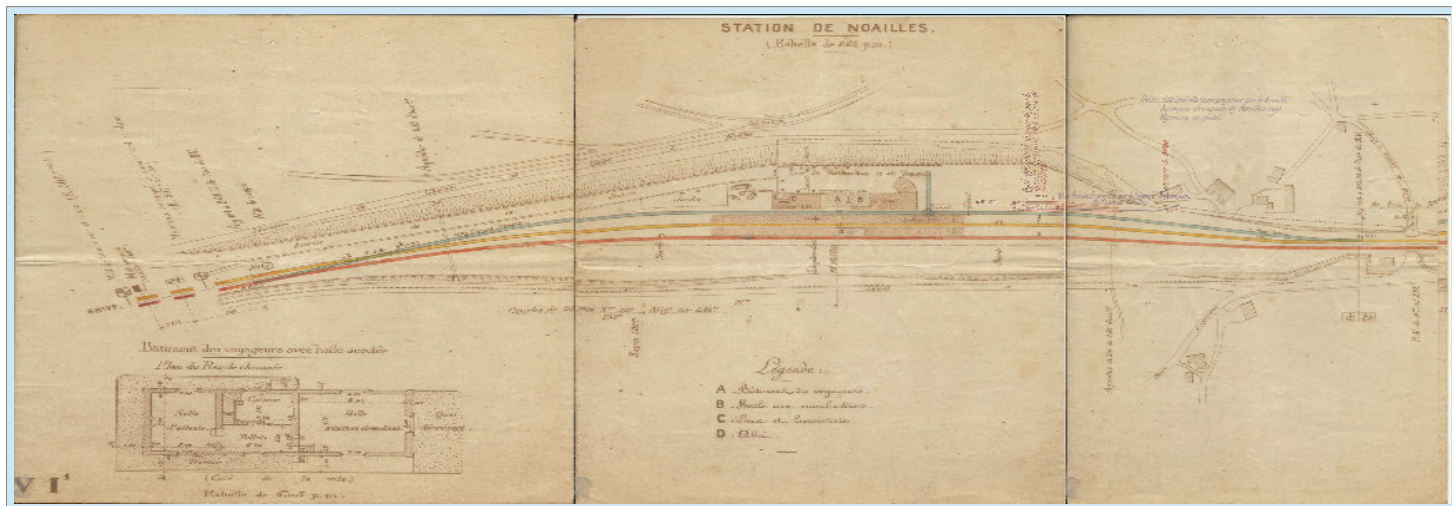
Il convenait en outre de se donner les moyens d'expédier la production aux clients. Ce fut l'objet de la construction d'un raccordement ferroviaire en gare de Noailles, aux termes d'un traité du 5 août 1909 entre la Société des chaux de Noailles et la Compagnie des chemins de fer de Paris à Orléans, concessionnaire à l'époque de la ligne Paris-Toulouse. Celui-ci autorise l'établissement dans la cour de la station d'un quai de chargement lequel sera relié aux fours à chaux par une voie étroite, pour expédition des marchandises, et réception des matières premières.

Tous les travaux sont à la charge de la Société des chaux de Noailles. Le traité prévoit les modalités d'exploitation dans le détail : la surveillance sera effectuée par des agents de la Compagnie de chemin de fer. Le raccordement sera assuré par une voie étroite affleurant le sol. La circulation des wagonnets sera réglée par le chef de gare. Six heures sont autorisée pour charger ou décharger les wagonnets. Enfin, il sera perçu 200 F par an pour le service de la barrière. Les plans ci-après, annexés au traité, montrent précisément de quoi il s'agissait.

L'exploitation a donc commencé en 1908, sans que nous n'ayons de renseignements plus précis à ce sujet, dans ce cadre relativement ambitieux qui rompait délibérément avec l'artisanat traditionnel. Les acquisitions foncières continuaient : le 18 avril 1910 la Société se rendait propriétaire de trois « lambeaux de terrain » pour une superficie totale de 4.400 m². Deux mentions attirent l'attention dans l'acte de vente : tout d'abord, l'un des vendeurs se réserve la jouissance de deux chênes truffiers jusqu'au 1er mars 1912 :

illustration de ce qu'était la vie paysanne à Noailles à l'époque. Mais surtout l'un des « lambeaux de terrain » est désigné comme devant servir de point de départ du transport aérien, et la vente d'une des autres parcelles est soumise à la condition que le transport aérien soit possible, l'autorisation étant donnée par les vendeurs à ce que celui-ci passe au dessus de leurs autres parcelles. Ce transport aérien a probablement été construit dès 1908. Nous verrons plus loin comment il fonctionnait. Cela confirme une vue d'ensemble, très moderne à cette époque, de l'activité de la Société. Contribution de l'ingénieur Joseph Escande ?

Pour être complet , mentionnons encore deux acquisitions de la Société : le 14 août 1910, une parcelle au Puy Juscla au lieu dit la Crozette, avec là encore autorisation de passer un câble de transport au dessus des autres parcelles du propriétaire, et le 23 décembre 1913 une maison avec remise et étable sur une parcelle de 650 m².



UN NOUVEAU DEPART

Comment la Société des Chaux de Noailles a-t-elle passé la période 1914-1918 ? Les informations manquent à ce sujet. Toujours est-il que l'après guerre se préparait dès avant la fin du conflit, puisque le 1er novembre 1918 – dix jours avant l'armistice ! – intervenait un contrat entre Monsieur Laurier, actionnaire d'origine de la Société, et Monsieur Paul Goutines, entrepreneur de travaux publics à Malemort, où il est indiqué qu'ils ont « formé entre eux le projet d'acquérir le fonds social de la Société des Chaux de Noailles et ont fait entre eux un acte d'association pour cette acquisition et l'exploitation de cette industrie ». Le contrat stipule les grandes lignes de la future société :

Dénomination : Société des chaux de Noailles, P. Goutines et Cie successeurs,

Association fondée pour dix ans, avec un siège social à Brive, sans autre précision,

Capital fixé à 30.000 F, réparti par moitié entre les deux associés, Monsieur Goutines se voit conférer les pouvoirs les plus étendus, et « s'occupera de la gestion totale de l'exploitation ». Monsieur Laurier se réserve de « l'aider à gérer et à administrer le fonds ce commerce par l'apport de ses bons conseils ».

La Société des chaux de Noailles était donc à vendre. Que s'était-il passé pendant les quatre années de guerre ? Nous n'en savons rien. On peut penser que l'exploitation avait continué, au prix de difficultés liées à la main d'œuvre devenue certainement rare du fait de la mobilisation. Dix années étaient passées depuis la fondation de la société, et les actionnaires d'origine, dont plusieurs

étaient déjà en retraite à l'époque, devaient avoir un certain âge 7 et avaient pu souhaiter se dégager. Le seul dont nous connaissons le parcours durant les années de guerre est Joseph Escande : officier de réserve, il fera toute la guerre alors que son statut d'industriel aurait pu l'en dispenser, il sera blessé à deux reprises, cité cinq fois, décoré de la croix de guerre et fait chevalier de la Légion d'Honneur le 21 juin 1918. Il se tourne vers d'autres horizons (il a alors 41 ans), puisque dès 1919 l'entreprise de son beau père devient « Escande et Brossard », et qu'il devient adjoint au Maire de Brive, ville dont il sera Maire de 1922 à 1925.

La Société des Chaux de Noailles, dans sa forme d'origine, est donc dissoute par une résolution d'assemblée générale du 9 septembre 1918, et vendue à la « Société des Chaux de Noailles – P. Goutines et Cie, successeurs », dont on vient de voir l'origine, par acte passé par Me Moissinac, notaire à Brive le 4 novembre 1919. Le vendeur est représenté par Monsieur Léon Maurissane, négociant, demeurant à Brive, nommé liquidateur par l'assemblée générale du 9 septembre 1918. L'inventaire des biens vendus nous apprend plusieurs choses sur la Société : d'une part, son centre de gravité s'est déplacé de Lafontrouvée (ancienne propriété Saule, où figurent encore « deux anciens fours à chaux ») vers le hameau de Couze, où l'on trouve « un ensemble d'immeubles et des fours à chaux » au plus près de l'embranchement ferroviaire. D'autre part, figure dans cet inventaire le « transporteur aérien, le moteur, et toutes les installations ». Enfin, la carrière de pierre à chaux est au lieudit Gaysal, sur un terrain de 21.500 m². C'est la configuration dont on se souvient encore à Noailles.

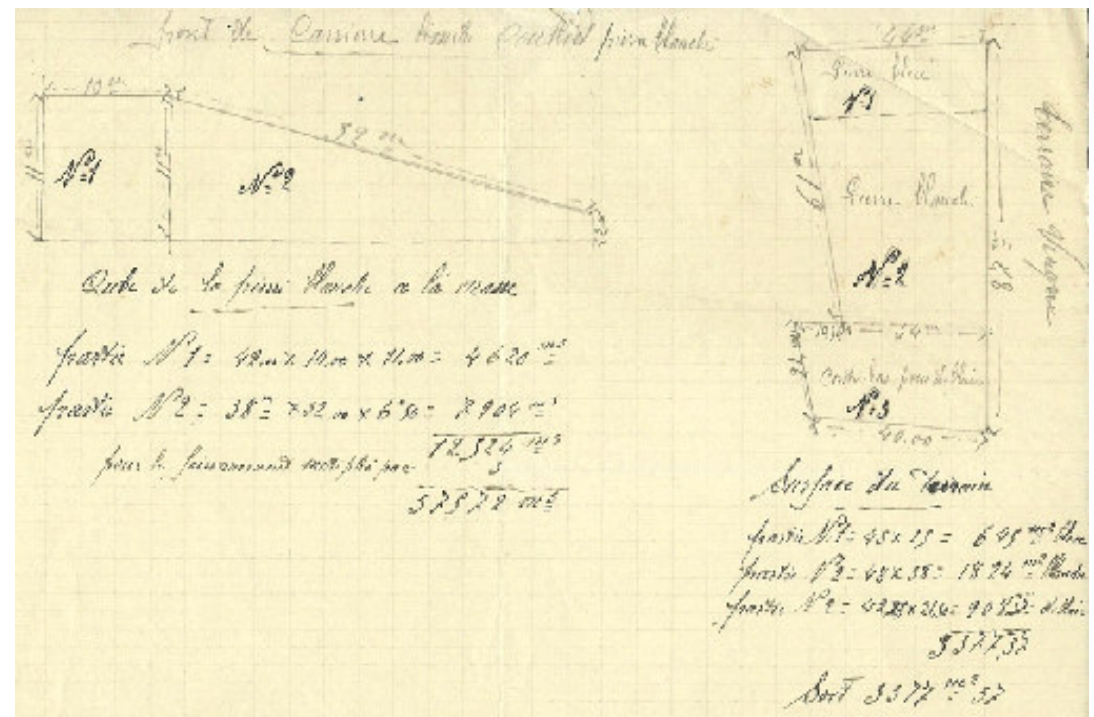
On peut dès lors appréhender l'activité de la Société, et son recentrage foncier, à travers les actes de vente et d'achat de terrains. Le 8 décembre 1924, elle revend un terrain de 24.700 m² à Lafontrouvée à un cultivateur de Nespouls. Il semble s'agir de l'ancienne propriété Saule. Par contre, sont achetés différents terrains situés de l'autre côté : 5.000 m² à Coustille, 6.950 m² au Puy Juscla, et 250 m² « au départ de la voie aérienne ». La meilleure image de l'entreprise que nous ayons trouvée figure ci-dessous. Elle date d'entre les deux guerres, puisqu'on peut y voir au centre Monsieur et Madame Goutines.



En 1926, Monsieur Goutines décide de sous-traiter l'extraction de la pierre en carrière (ou une partie de celle-ci ?). L'échange de lettres avec le sous-traitant retenu, Monsieur Pichard, entrepreneur à Saint Amand Magnazeix (Haute Vienne) donne des indications sur la réalité de l'exploitation à cette époque. Le chantier reste modeste : Monsieur Pichard attaque en novembre 1926, avec cinq ouvriers. Il annonce son arrivée par le train, avec pelles, pioches, masses coupe, pointerolles et pinces moyennes.

La Société fournit pour sa part les grosses pinces, les marteaux à débiter, et les barres à mine.

Une lettre de Paul Goutines à son sous-traitant, constituant un véritable cahier des charges de l'exploitation, fournit des éléments intéressants : « l'exploitation de la carrière sera faite rationnellement de façon à extraire le maximum de pierre, et à laisser les lieux en bon état dans la partie où la pierre aura été extraite. Des points de niveau seront indiqués, et la pierre sera extraite en dessous de ce niveau, à 1 m et même 1,5 m si la pierre est bonne. La fouille sera remblayée avec les débris de carrière jusqu'au niveau indiqué ». Le schéma ci-après, daté de 1930, illustre la façon dont était appréhendé le gisement de matière première :



Les blocs résultant des tirs de mine étaient d'abord brisés à la masse. Puis : « la pierre devra être refendue de façon à avoir au maximum 10 centimètres d'épaisseur, et transportée par le sous-traitant à la trémie de chargement (du téléphérique) ». Suivent diverses clauses relatives à l'embauche des ouvriers (clause de non concurrence) et à leur assurance. Les explosifs sont à la charge du sous-traitant. Enfin, engagement est pris de fournir au minimum 250 m³ de pierre cassée par mois (ce qui avec cinq ouvriers représente tout de même près de 2 m³ par homme et par jour en travaillant six jours sur sept !).

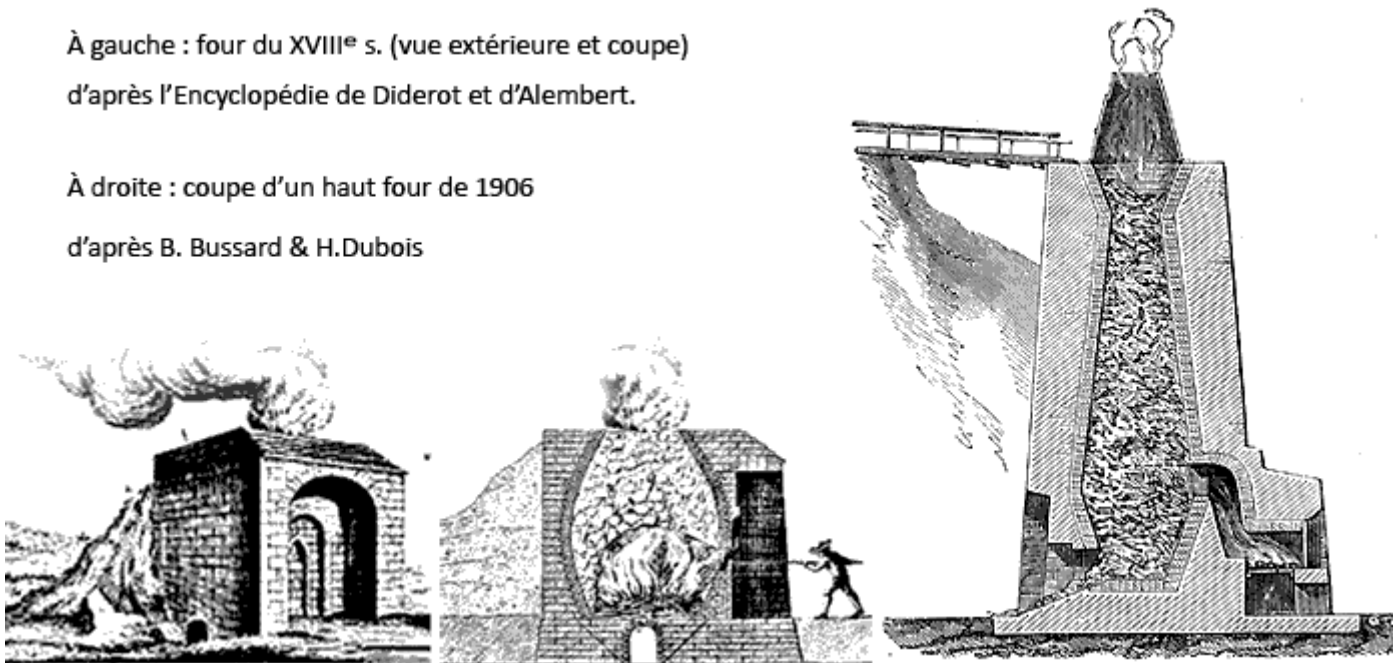
Monsieur Pichard, né en 1900, devait en fait devenir responsable de l'exploitation, et le rester jusqu'à l'extinction des fours en 1956. Il connaissait bien l'industrie de la chaux, puisqu'il l'avait apprise « en travaillant », dans la région de Verdun, pendant près de six ans, « région riche en fours à chaux appartenant à la

Compagnie De Wendel, aux aciéries de l'est, et aux aciéries de Toul ».

L'évocation de ses souvenirs devant les enfants de Noailles, en 1972, donne une image précise du fonctionnement de l'entreprise à l'époque de sa pleine activité : Le téléphérique véhiculait deux bennes de 400 à 450 Kg chacune, cette charge correspondant environ à ¼ de m³ de pierres, sur 520 mètres entre le lieu d'extraction et le plateau des fours. Le système fonctionnait par gravité, le poids de la benne descendante, chargée, servant à remonter l'autre benne, vide. Deux bennes étaient donc en service en permanence, et une troisième était gardée en réserve. Le câble avait un diamètre de 27 mm et était constitué de 22 brins d'acier torsadés. Il n'y avait pas de poteau intermédiaire. Vingt wagonnets à la carrière et une quinzaine aux fours circulaient en complément sur deux kilomètres de rails.

À gauche : four du XVIII^e s. (vue extérieure et coupe)
d'après l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert.

À droite : coupe d'un haut four de 1906
d'après B. Bussard & H. Dubois



Les fours mesuraient 7,60 m de hauteur, et 2,60 m de diamètre à l'ouverture supérieure, alors que l'ouverture inférieure affectait la forme d'un carré d'un mètre de côté. Ils étaient construits en pierre, l'intérieur étant garni d'une double couche de briques réfractaires contenant 42 à 45 % d'alumine de façon à résister à des températures de cuisson de l'ordre de 1.300° à 1.600°. Ils n'étaient pas couverts, mais étaient équipés d'une cheminée en tôle de 8 mètres de haut. Ils fonctionnaient nuit et jour, chacun d'eux fournissant 12 à 14 tonnes de chaux par jour pour 30 tonnes de calcaire. Ils étaient chauffés au charbon, qu'on étendait à la pelle le plus régulièrement possible. Le charbon provenait de Messeix et de Brassac, celui de Decazeville étant réputé trop « gras » et salissant la chaux produite. L'allumage proprement dit se faisait avec du bois et du coke. La chaux fabriquée avait plusieurs débouchés : la chaux dite industrielle était utilisée en papeterie (elle était criblée pour éliminer les cendres) pour la dessiccation de la paille servant à la fabrication du papier, dans l'industrie du cuir, pour la fabrication de carbure de calcium (elle devait alors être recuite), dans les aciéries pour la déphosphorisation des fontes ou des vieux fers. Elle était déjà très peu utilisée en bâtiment, ou le ciment l'avait largement remplacée. La chaux dite agricole, contenant beaucoup de cendres, servait à l'amendement des sols. Noailles en produisait environ 2000 tonnes par an, principalement à destination de la Haute Corrèze. Les autres destinataires importants semblent avoir été les papeteries de la région (ALLARD & SOUSTRE à Brive (60 tonnes par mois), CASSARD à la gare d'Aubazine, ROYERES à Uzerche, LASCAUX à Bellac...) pour lesquelles étaient produites 180 tonnes en moyenne par mois, et les usines de carbure de calcium (Allassac, Saint Priest de Gimel, Laval de Cère...) qui absorbaient 10 à 20 tonnes par jour.

L'effectif de l'entreprise a atteint jusqu'à cinquante ouvriers entre 1928 et 1931, époque qui a été celle de son apogée. Le 23 août 1939, le responsable de l'exploitation signe à Monsieur Goutines un reçu de 20.000 F pour la paye des ouvriers ce qui, sous toutes réserves, correspondrait à un effectif de l'ordre d'une trentaine de personnes à l'époque.

L'effectif est retombé à 25 quand les usines de carbure de calcium cessèrent peu à peu leur activité, la soudure autogène étant de plus en plus remplacée par la soudure électrique. Certains venaient de loin et étaient hébergés par l'entreprise : Monsieur Pichard, dans ses premières lettres, s'inquiète plusieurs fois de la « litterie » (le couchage) de ses ouvriers, que Monsieur Goutines s'était engagé à fournir. D'autres trouvaient un hébergement chez l'habitant : un habitant du Pont de Couderc répond aux vœux de l'un d'eux en janvier 1936, en lui disant : *« Cher Ami, ... ici, nous parlons souvent du Berrichon, comme pensionnaire en ce moment nous n'avons que Paquier, les autres sont au four ... je dois reprendre les pensions le 1er février ... Henri est parti du 18 juillet, il n'a pas supporté la chaux, pour les jeunes ce n'est pas bien agréable ... le travail a bien marché cette année ... ils ont pris de la pierre pour la route, le mois prochain les fours vont marcher tous les deux »*. La vie aux fours était effectivement rude, et Monsieur Pichard en évoque les aspects les plus caractéristiques : *« les fours étaient pleins jusqu'au bord. Le soir, on mettait même des pierres à chaux jusqu'à 40 cm au dessus des parois, parce que dans la nuit, au cours de la cuisson, ça se tassait. Lorsque le temps était bas, qu'il y avait du brouillard, il fallait que je me lève et que j'aie un peu leur « souffler au derrière » pour activer les feux :*

j'en soutirais un ou deux wagonnets, ça redonnait du tirage. J'habitais juste en face.... Il y avait deux hommes par four, qui effectuaient la vérification des pierres sortant du four. Ils étaient consciencieux dans leur travail....il n'y avait pas de gros risque d'accident avec un peu d'attention. En 31 ans, je n'ai eu que quatre accidents graves dont aucun n'a été mortel (Monsieur Pichard cite un « long feu » sur un tir de mine et un retour de flamme dans un four).... Il aurait fallu travailler tous les jours, mais dans la région le personnel ne tenait pas beaucoup à travailler le dimanche, alors on mettait les feux en veilleuse.... Le travail était pénible à cause de la poussière et de la chaleur, et on travaillait par n'importe quel temps. »

Parallèlement, la Société continuait à vendre ou à échanger des parcelles : acquisition de 1700 m² en janvier 1930, de 2000 m² au Coustal de Coste en 1932, échange de 1500 m² à « la rivière » et de 800 m² à la Crozette contre un terrain de 3600 m², emplacement de vieux fours, situé au Coutinard, avec une soulte de 6.000 F.

En 1928 était intervenue une nouvelle transformation de la société. La société en nom collectif créée en 1919 l'était pour dix ans. Par acte du 29 octobre 1928 passé par Me Bonimond à Noailles et Me Moissinac à Brive, les deux associés, Monsieur Goutines et Monsieur Laurier, décident de proroger la société de 25 ans et de la transformer en s.a.r.l au même capital de 60.000 F. Puis le 14 novembre de la même année, Monsieur Jean Goutines, neveu de Paul Goutines, expert comptable, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Brive maison Denoix, est substitué à Monsieur Laurier comme deuxième actionnaire. Il est stipulé qu'en cas de décès de Paul Goutines, l'actionnariat sera constitué de Jean Goutines et de Madame Paul Goutines.

Celui-ci, né à Moissac le 1er janvier 1858, a donc alors 70 ans. Il devait décéder le 2 mars 1934 à Brive. Monsieur Jean Goutines et Madame Paul Goutines devenaient donc les seuls actionnaires de l'entreprise .

LA PERIODE DE GUERRE

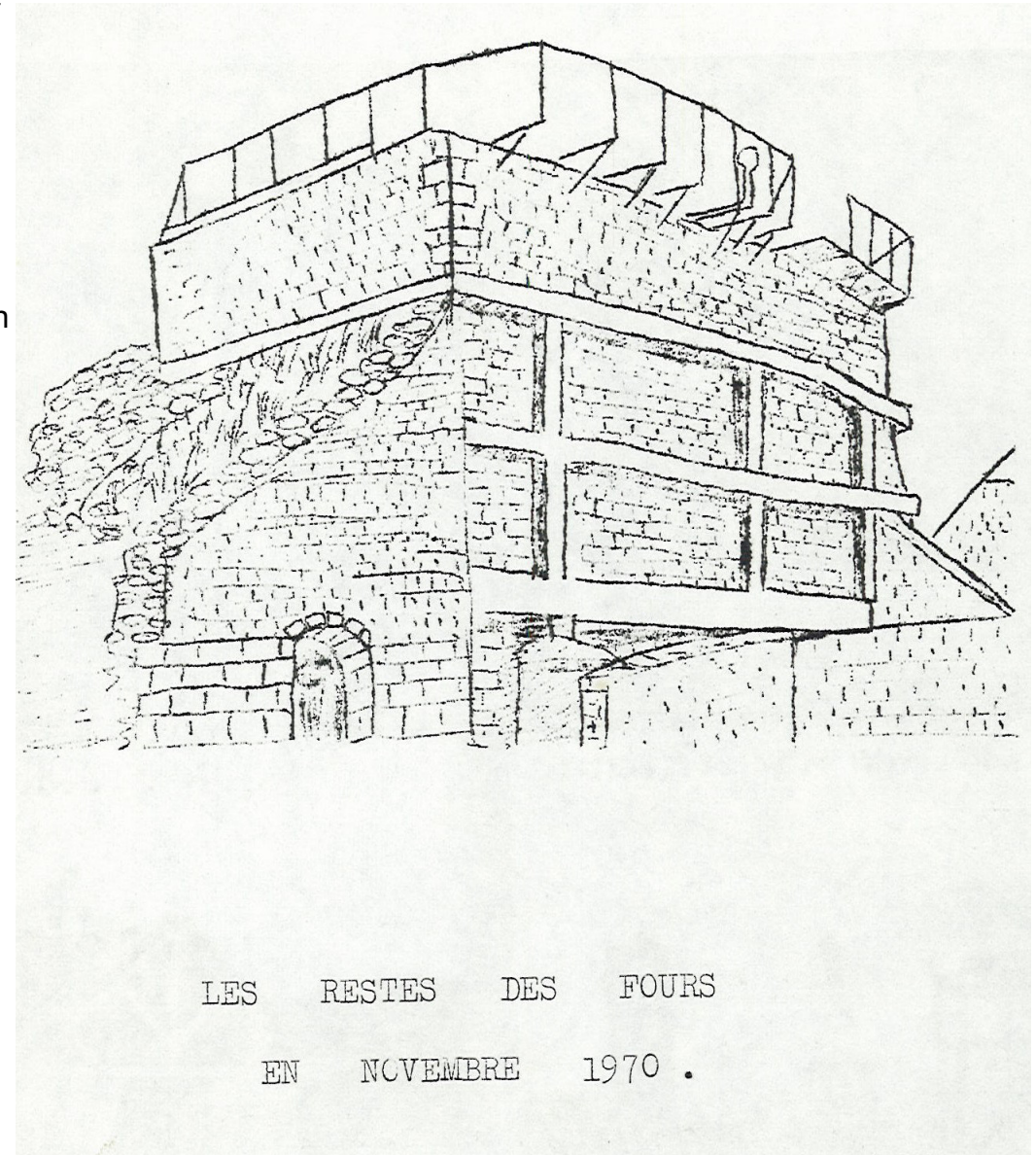
Tout indique que l'exploitation s'est poursuivie de 1940 à 1945. Deux lettres de 1940 adressées à Jean Goutines par Monsieur Pichard donnent un éclairage sur ses préoccupations quotidiennes au début de la guerre. Dans la première, datée du 31 mai 1940 (en pleine bataille de France...), il fait état d'une convocation au tribunal à Limoges à propos d'un contentieux avec un salarié. Un client lui a téléphoné pour savoir s'il avait reçu des ouvriers (réponse : quelques uns...) et s'il pouvait honorer sa commande. La question, qui sera soumise à Jean Goutines, est de savoir si la production sera continuée en juillet et août. Enfin, il fait état des résultats « désastreux » d'une expérience consistant à confier le transport des débris de chaux à quelqu'un qui s'était proposé pour le faire « avec des vaches ». La location d'un camion avec chauffeur sera beaucoup plus économique. Dans la seconde, datée du 15 juillet 1940, il s'inquiète de ne pas avoir de nouvelles d'une deuxième livraison d'explosifs commandés pour le mois de juin (ce qui à cette époque n'est pas forcément étonnant...), il commence l'expédition pour un client (Lacaux Frères), et a préparé un wagon de chaux agricole prête à mettre en sac. Il manque de sacs, ce qui empêche la livraison à un client d'Aurillac. Suivent différentes considérations sur le charbon utilisé comme combustible dans les fours, et sur le charbon destiné aux forges, de qualité « très ordinaire », selon le jugement de deux forgerons.

Il n'a pas de nouvelles de ses ouvriers mobilisés. Enfin, il signale un contact commercial avec une mégisserie d'Isle (première expédition de cinq tonnes à titre d'essai), voisin du client Lacaux évoqué ci-dessus. Nous savons également qu'à cette époque il a fallu procéder à de grosses réparations sur les fours : lors de la construction initiale, la couche de briques réfractaires constituant l'intérieur du four n'avait pas été faite assez épaisse, et à la longue la pierre avait « cuit » autour. Il fallut donc faire un ceinturage de béton pour prévenir l'écrasement de la structure.

Nous n'avons que peu d'indications sur les années qui suivent : au plan foncier, achat à Monsieur Justin Fadat d'une parcelle de 1.800 m² au Coustal de Costes par acte du 18 janvier 1944. A signaler également un coup de main du maquis que l'on peut situer au printemps 1943 : une cinquantaine de kilos de dynamite, de la mèche lente, du cordon détonnant et des détonateurs sont « récupérés » aux fours à chaux de Noailles.

DERNIERE ETAPE

La paix revenue, et les conditions étant devenues plus favorables, en particulier en matière de transport, la Société poursuit son activité. Elle est citée dans une étude de 1945 sur le trafic ferroviaire de la ligne Paris Toulouse : « La région de Brive possède des fours à chaux, qui travaillent simultanément pour l'industrie et pour l'agriculture. Fours à Noailles et à Terrasson, expéditions vers les papeteries, les tanneries, les usines métallurgiques (Montluçon), chaux agricoles vers le Roussillon (pour les arbres fruitiers), la Dordogne et la Gironde (pour les vignes).



Elle se préoccupe de son devenir puisqu'une note de Jean Goutines, alors secrétaire général de la chambre de commerce, du 19 avril 1949 fait le point sur ses origines. Il y rappelle notamment que la société avait été prorogée par acte du 29 octobre 1928 pour une durée de 25 ans, c'est-à-dire jusqu'au 30 octobre 1953. Le 23 juin 1950, une délibération d'assemblée – en fait, les deux actionnaires Jean Goutines et Madame veuve Goutines – décide de porter le capital social de la s.a.r.l à 260.000 F par incorporation de réserves, les deux associés portant chacun 130 parts. L'annonce légale paraît dans la Corrèze Républicaine du 18 novembre 1950. Peu après, Madame veuve Goutines cède 100 de ses parts à Monsieur Jean Goutines, qui devient ainsi largement majoritaire, en échange d'une rente viagère. Un an plus tard, le 20 juin 1951, Jean et Jacques Goutines son fils portent le capital de 260.000 F à 600.000 F par incorporation de réserves et prélèvement sur le bénéfice 1950 à hauteur de 112.183 F. La répartition des parts est de 230 parts à Jean Goutines et de 30 à Jacques Goutines. Celui-ci avait donc récupéré (par héritage ?) les trente parts qui étaient restées à Madame veuve Goutines lors de la cession du 23 décembre 1950. Il est en outre décidé le transfert du siège social au 14, rue des Récollets, à Brive, domicile de Jean Goutines. L'annonce légale correspondante paraît dans la Corrèze Républicaine et Socialiste du 11 août 1951. Nouvelle modification de l'actionnariat le 23 août 1951 : cession de dix parts à Mr Arsène Lasfargue, inspecteur des contributions directes, demeurant à Châteauroux. En outre, donation est faite par lui de deux de ces parts à Madame Celette Lasfargue, née Goutines, qui est la fille de Jean Goutines, née à Brive le 22/09/1921.

Comme il était nécessaire, la Société est prorogée, de 99 ans, le 27 octobre 1953 par acte passé par Me Moissinac, notaire à Brive. L'acte comprend le détail de l'actif de la Société à cette époque, reproduit ci-après.

1°- Divers immeubles situés commune de Noailles, comprenant deux fours à chaux avec hangar et dépendances, deux maisons dont l'une en mauvais état, carrière et installations, le tout estimé à la somme de six cent mille francs.....	600.000,-
2°- Le matériel suivant :	
-Onze mètres de voie très usagée de Om60 et Om50 estimés deux cent mille francs.....	200.000,-
-Dix huit wagonnets très usagés estimés cent mille francs.....	100.000,-
-Plaques tournantes et aiguillages estimés quarante mille francs.....	40.000,-
-Un moteur Diesel 9/2 C.V. estimé dix mille francs.....	10.000,-
-Quatre moteurs électriques de un à six C.V. estimés trente mille francs...	30.000,-
-Forniture avec outillages, estimés vingt cinq mille francs.....	25.000,-
-Outillage de carrière estimé trente mille francs.....	30.000,-
-Outillage divers, estimé quarante cinq mille francs.....	45.000,-
à reporter.....	1.080.000,-
Report.....	1.080.000,-
Auto Citroën estimée quatre cent vingt mille francs.....	420.000,-
3°- Compte clients, deux millions deux cent mille francs.....	2.200.000,-
4°- Stock et approvisionnements, estimés deux millions.....	2.000.000,-
5°- Compte en banque, deux millions cent vingt mille francs.....	2.120.000,-
6°- Caisse et compte chèques postaux, six cent mille francs.....	600.000,-
7°- Titres, quatre vingt mille francs	80.000,-
Soit au total la somme de huit millions cinq cent mille francs.....	8.500.000,-
Le tout grevé d'une somme de deux millions cinq cent mille francs dues à des fournisseurs et montant de divers frais à payer.....	2.500.000,-
reste net.....	6.000.000,-

EN SYNTHÈSE...

L'année 1956 marque un tournant dans la vie de la Société. La lecture du bilan au 31 décembre 1955 montre que si l'exercice 1954 avait été bénéficiaire, l'exercice 1955 s'avère déficitaire de 1.800.000 F. Est-ce une des motivations ? Toujours-est-il qu'une délibération des associés du 3 juin 1956 modifie l'objet social de la Société qui était la production de chaux, en y ajoutant «...ainsi que tout commerce se rapportant à la chaux soit produite directement, soit achetée à un producteur, commerce de gros, de détail, et vente par tous procédés commerciaux ». Cette modification est déposée au greffe du Tribunal de Commerce le 28 juin 1956. L'activité foncière continue avec l'achat d'un terrain de 700 m² « avec une petite construction en mauvais état à Couze au lieudit la Combe » le 24 avril 1956, mais aussi la vente à un cultivateur de Couze d'une parcelle de friche sise à Couze au lieudit « terre blanche ». Mais surtout, c'est cette année là, le 30 avril, qu'ont été arrêtés les fours. Il restait alors 22 ouvriers.

Quelle fut dès lors l'activité de la Société ? Le changement d'objet social avait sans doute pour objet de développer une activité de négoce, mais nous n'en savons pas plus. Toujours est-il qu'une augmentation de capital intervient le 23 avril 1957, portant celui-ci de 600.000 F à 1.000.000 F, toujours avec la même répartition entre les associés : Jean Goutines : 154 parts, Jacques Goutines : 23 parts, les époux Lasfargue : 23 parts. Mais elle constitue en fait une figure imposée, puisqu'elle est présentée comme résultant de l'obligation faite aux s.a.r.l. d'avoir un capital d'au moins un million par la loi du 9 août 1953.

Et puis c'est le dernier acte : la Société est dissoute en assemblée générale des actionnaires le 31 janvier 1965, à effet du 1^{er} janvier 1965. C'est Monsieur Jean Goutines, expert comptable, chevalier de la Légion d'Honneur, qui est nommé liquidateur.

La décision de dissolution de la Société des Chaux de Noailles en 1965 était sans doute inéluctable. L'emploi de la chaux dans le bâtiment avait en fait vu sa place commencer de décroître au profit du ciment dès le début du XX^{ème} siècle, tandis que l'utilisation du lait de chaux dans l'industrie du cuir ou dans l'industrie papetière, comme celle de la chaux en agriculture, avaient progressivement cédé la place à d'autres procédés. Enfin, nous l'avons vu, la place prise par la soudure électrique avait quasiment fait disparaître le besoin de carbure de calcium. L'outil de production était usé, comme en témoigne l'inventaire de 1953 et le gisement exploitable limité, sauf à mettre en œuvre des techniques d'extraction plus puissantes. Enfin, l'acteur principal, Monsieur Jean Goutines, devait à cette époque avoir passé la soixantaine.

Quoiqu'il en soit, la Société avait duré 57 ans, et traversé deux guerres mondiales. Elle avait été un acteur connu de l'économie régionale, et fourni du travail à plusieurs dizaines de familles. Ni les investisseurs d'origine, ni Paul et Jean Goutines, qui ont porté l'entreprise pendant plus de quarante ans, ni Monsieur Pichard qui l'a animée pendant plus de trente ans, n'ont à rougir de leur œuvre.

J. C. Sauvage (octobre 2015)

I- ARCHEO-SOUVENIRS

En 1921, alors instituteurs à Turenne, s'imposa à mes parents la "nécessité" de se rapprocher de Brive, donc de demander leur mutation, mais sans être trop gourmands : une nomination au chef-lieu d'arrondissement était un poste de milieu de carrière. Pour cela, il fallait trouver le « poste d'attente idéal » !

Pour en connaître exactement les avantages et les inconvénients, ils écrivirent donc à certains collègues des environs de Brive, susceptibles de libérer leur poste. Dans des conversations postérieures, j'ai appris quelles étaient leurs obsessions majeures et la teneur d'un certain nombre de réponses qu'ils reçurent. Aussi me suis-je amusé à reconstituer celle que leur fournit leur prédécesseur à Noailles Ce n'est certes pas le texte original, puisque je ne l'ai point retrouvé ; mais je puis en garantir sinon la lettre, du moins l'esprit.

Oui, mon cher collègue et jeune ami, l'École Laïque de Noailles (poste double, à l'étage quatre pièces-cuisine un peu exiguës et certes mal disposées mais fort bien exposées au midi, ce qui permettait des économies non négligeables de chauffage, et fort appréciables, surtout à la demi-saison ; deux salles de classes très spacieuses, mais celle des garçons moins bien chauffable car de construction postérieure, beaucoup plus légère, était sise à trois cent mètres du bourg, minuscule, et du Château. Mais qu'il se rassurât ! Il s'agissait d'une domination beaucoup plus spatiale que politique : le Comte y résidait peu.

Il ne pouvait hélas pas en dire autant du curé, mais il ne voulait pas polémiquer : mon père verrait par lui-même !...

Quant à la population et au Conseil Municipal, leur énorme majorité était acquise à l'École Laïque dans la mesure où la pauvreté du sol et la dureté du travail laissaient peu de temps pour penser à la politique.

Les exploitations étaient petites : deux fermes seulement possédaient un cheval ; les autres se contentaient en général d'une paire de vaches. Rarissimes étaient ceux qui disposaient d'une paire de bœufs, et nombreuses étaient les familles dont le cheptel se réduisait à deux ou trois chèvres.

D'ailleurs, comme la commune n'était pas riche, l'École ne pouvait guère compter sur les subsides publics : ainsi il bataillait depuis quatre ans et avait dépensé des décalitres de salive pour convaincre la Municipalité d'acquiescer un compendium scientifique (1), qui lui faisait cruellement défaut pour les leçons de Sciences. Mais allez leur faire comprendre que les Sciences, c'est l'avenir...

Il s'était toujours heurté à un farouche veto : c'était une dépense somptuaire, et qui dépassait les moyens de la Commune . D'ailleurs, depuis que l'école avait été construite, aucun instituteur n'avait eu besoin d'un « compendion ». Aussi souhaitait-il bon courage à son jeune collègue pour continuer la lutte.

Oui, bien entendu, il y avait un jardin, et même très grand, en contre-bas des cours de récréation, bien exposé au Midi, avec poulailler et clapier en assez bon état, et même un poirier de « Peyrous », autrement dit « poires de la St-Jean », un peu noueuses peut-être mais très appréciables aussi tôt dans la saison, ce qui changeait agréablement des sempiternelles châtaignes.

De ses propres deniers, il avait entouré les carreaux du potager de vignes en espaliers qui, piquette comprise, assuraient bon an mal an au moins six mois de consommation, chose non négligeable. Ce n'était

(1) Un compendium est un abrégé ou un condensé le plus exhaustif possible d'un corpus de connaissances. (wikipédia)

certes pas un grand cru, mais il pesait quand même presque huit degrés et, quand on s'était habitué à son goût un peu sûr, il n'était pas désagréable du tout, et très désaltérant par temps chaud, d'autant que la cave de l'École était extrêmement fraîche. Naturellement, il laisserait le tout en l'état, à charge de son successeur de remplacer quelques cépages qui avaient fait leur temps.

De même, oui, il y avait bien à Noailles une gare de chemin de fer de la Compagnie du P.O. Son seul inconvénient était qu'elle se trouvait au fond de la vallée de la Couze, à dix-huit cent mètres de la maison d'école. C'était très bien pour y descendre ; mais quand on revenait de Brive avec des provisions pour la semaine, la côte était longue, surtout que la Nationale 20 n'était pas ce qu'elle aurait dû être. Et il y avait très peu de raccourcis.

Sur le plan du ravitaillement local, les choses étaient moins roses car, sorti du sucre, du sel, du poivre, du stoffish (2) et du café quand la mère Picard, l'épicière, venait de le torréfier, pour tout le reste, pâtes alimentaires et légumes secs en particulier, on risquait d'y trouver des habitants ! Tout bien considéré, il était plus économique de se fournir dans les épiceries de Brive. Quant au boulanger, il passait deux fois par semaine, et le boucher une seulement. Sa viande était excellente, mais il était horriblement cher. Et il ne fallait pas hésiter à marchander avec lui, d'autant qu'il avait, contre les fonctionnaires, une dent aussi aiguisée que les couteaux de son étal.

Enfin, avant de terminer sa missive, où il pensait n'avoir rien omis et avoir été le plus objectif possible, il voulait attirer son attention, en post-scriptum, sur un problème délicat : si, tout compte fait, le poste était plein d'attraits, il y avait un grave point noir, le problème de l'eau ; d'autant qu'il savait Monsieur Teindas blessé de guerre à la jambe, ce qui ne lui faciliterait pas les choses.

En effet, la Maison d'École n'avait qu'une citerne. Mais, n'étant pas très étanche, et à trop grande proximité des lieux d'aisance, il valait mieux réserver son eau exclusivement pour les soins corporels. Ou alors la faire soigneusement bouillir.

Pour avoir de l'eau vraiment potable, il fallait aller la chercher à quatre cents mètres de l'École, à la Fontaine Saint-Eutrope, soi-disant miraculeuse mais remarquablement limpide, à l'exception des quelques jours qui suivaient le Pèlerinage, où il valait mieux s'en abstenir, car elle guérissait (?) les bébés dont on avait lavé les langes dedans. Mais deux jours de soleil se chargeaient de tuer tous les microbes.

La source appartenait au Comte de Noailles ; mais, de toute éternité, il avait octroyé le droit de passage aux gens du bourg. C'était d'ailleurs là qu'il se ravitaillait lui-même .

A la fin, tout en se mettant à disposition de son jeune collègue pour tous renseignements et éclaircissements supplémentaires, il assurait mon père de ses salutations confraternelles et éminemment pédagogiques.

Au reçu de cette épître, mes parents eurent des palabres longues et acharnées et, après force hésitations à peser le pour et le contre, ils envoyèrent à l'Inspection Académique de Tulle leur demande de mutation pour Noailles.

C'est alors que « le hasard », sous la forme du « mouvement » réglé par les décisions des Inspecteurs et, subsidiairement, du Syndicat, les nomma à Noailles - »à titre provisoire », selon la formule consacrée – et, du même coup, décida du lieu où je passerais ma prime-enfance jusqu'à mon entrée en Sixième.

Et voilà comment, fruit de la « nécessité » et du « hasard », je suis né et ai passé à Noailles les onze premières années de mon enfance,

(2) Le stockfish désigne des filets de poisson séchés à l'air libre (wikipédia)